

Restauration Année scolaire 2020-2021

Selon la réglementation de la Métropole de Lyon :

- L'inscription à la demi-pension vous permet de bénéficier d'une tarification sociale. Cette dernière est établie à partir de votre quotient familial de la CAF. En l'absence des justificatifs du quotient familial, le tarif maximum sera appliqué
- Les familles s'engagent sur un nombre fixes parmi les forfaits 1 jour, 2 jours, 3 jours ou 4 jours par semaine.
- Le changement de forfait ou de régime ne peut avoir qu'en fin de trimestre avec un préavis de 3 semaines
- Tout élève ne respectant pas les règlements du Collège et de la cantine peuvent être exclus du régime de demi-pension
- Les impayés entraîneront des exclusions temporaires du régime DP
- Il est interdit d'apporter de la nourriture extérieure dans la salle de restauration (sauf cas médicaux traités)
- Il est interdit de sortir de la nourriture en dehors de la salle de restauration

LES TARIFS PREVISIONNELS (Sous réserve du calendrier de fin d'année)

Tarif du 1^{er} trimestre :

Quotient familial	Forfait 1 jour	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours
Supérieur à 1200€	50,70 €	105,30 €	159,90 €	214,50 €
De 801 à 1200€	39,00 €	81,00 €	123,00 €	165,00 €
De 401 à 800€	26,00 €	54,00 €	82,00 €	110,00 €
Inférieur à 400€	13,00 €	27,00 €	41,00 €	55,00 €

Tarif du 2^{ème} trimestre :

Quotient familial	Forfait 1 jour	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours
Supérieur à 1200€	39,00 €	81,90 €	120,90 €	163,80 €
De 801 à 1200€	30,00 €	63,00 €	93,00 €	126,00 €
De 401 à 800€	20,00 €	42,00 €	62,00 €	84,00 €
Inférieur à 400€	10,00 €	21,00 €	31,00 €	42,00 €

Tarif du 3^{ème} trimestre

Quotient familial	Forfait 1 jour	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours
Supérieur à 1200€	39,00 €	78,00 €	117,00 €	156,00 €
De 801 à 1200€	30,00 €	60,00 €	90,00 €	120,00 €
De 401 à 800€	20,00 €	40,00 €	60,00 €	80,00 €
Inférieur à 400€	10,00 €	20,00 €	30,00 €	40,00 €